

PROVINCE DE NAMUR – ARRONDISSEMENT DE DINANT
COMMUNE DE HASTIERE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du **13-09-2022**.

Présents : JAMAR Corine, Président;
BULTOT Claude, Bourgmestre;
ROUSSEAUX Maud, DE RYCKE Fabrice, VINCKE Philippe, CASTELEYN Joëlle,
Echevins;
NENNEN Jean-Joseph, LIBERT Michel, HEES Véronique, MORELLE Mathieu,
CARTIAUX Emmanuel, PAIRON Anne, PERILLEUX Olivier, BOULANGER André,
FERDINAND-DARON Jeanine , MINE Agnès, Conseillers;
JACOBS Esmeralda, Présidente du CPAS faisant fonction;
DEFECHE Valérie, Directrice générale.

Le Président ouvre la séance à 20h06.

La prochaine séance est fixée au ... à ...h....

Séance publique

CPAS

1 - CDU -1.842.075.15 / N° 124147

Farde Concertation Commune / CPAS / Chemise Comité de concertation Commune/CPAS -
Convocations et pv de séances de 2019 à

Comité de concertation Commune/CPAS du 08/08/2022-procès-verbal

En séance publique ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal voté en séance du 30/01/2019 ;

Vu le procès-verbal du Comité de concertation Commune/CPAS du 8 août 2022;

PREND CONNAISSANCE

du procès-verbal du Comité de concertation Commune/ CPAS du 8 août 2022.

Divers

2 - CDU -1.777.83 / N° 124115

Farde / Chemise

Appel à projet "Coeur de Village" : approbation du dossier de candidature

En séance publique;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1512-3 et suivants, L1523-1 et suivants, L1122-30, L1222-3 et 1222-4 ;

Attendu le projet "Province au fil de l'eau" élaboré à l'initiative de la Province et en étroite collaboration avec les Communes namuroises concernées par le projet ;

Vu la délibération du Conseil communal datée du 25/02/2017 d'engager la Commune dans le projet Namur, Province au fil de l'eau;

Vu les délibérations du Conseil communal du 20/12/2017 d'approuver les conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les deux projets à conclure avec le BEP;

Attendu que les aménagements ambitionnés initialement comprenaient une intervention sur la plaine Récréar, et l'Avenue Guy Stinglhamber pour liaisonner les aménagements de bord de Meuse au centre de Hastière-Lavaux;

Vu l'enveloppe budgétaire destinée au projet;

Attendu que le périmètre d'intervention du projet a du être revu à la baisse suite aux estimations financières du BEP, et se limite à présent :

- au réaménagement de l'espace "de repos" en bord de Meuse (bancs et/ou tables de pique-niques) estimé à 3.150,00€ HTVA;

- à l'aménagement de l'espace entre la gare et le halage estimé à 325.000,00€ HTVA;

- à l'aménagement de l'espace entre la N96 et la Meuse estimé à 174.500,00€ HTVA;

- à la réhabilitation du chemin de halage estimé à 122.250,00€ HTVA;

Soit uniquement des aménagements situés en bord de Meuse;

Vu l'appel à projets "Coeur de village" lancé par la Région wallonne;

Attendu que les objectifs de cette subvention sont compatibles avec les aménagements prévus dans le cadre du projet Namur, Province au fil de l'eau, à savoir :

- cohérence avec le cadre, et en lien avec les projets existants, et les orientations du plan stratégique transversal, et plan communal de développement rural de la commune;
- polyvalence et adaptabilité du projet;
- amélioration de la propreté des lieux envisagés et facilité de leur entretien;
- sécurité de tous les usagers;
- facilité d'infiltration des eaux pluviales, notamment par des techniques de végétalisation;
- facilité d'échange d'informations au sein de la population et des gens de passage;

Considérant que le taux d'intervention de la Région Wallonne s'élève à 80% des travaux subsidiés, avec un plafond de 500.000 euros, le financement complémentaire étant apporté par la commune;

Considérant que les dépenses d'investissement sont admissibles si leur montant total est égal ou supérieur à 250.000 euros TVAC, et inférieur ou égal à 625.000 euros TVAC;

Considérant que le projet est estimé à 640.368,30 euros TVAC, comprenant un montant total subsidié de 472.587,28 euros TVAC, et un solde restant à charge de la commune de 167.781,02 euros TVAC;

Vu les décisions du Collège et Conseil communal du 27 juillet 2022, et du 1er août 2022 de recourir aux services de l'intercommunale BEP, en application de l'exception dite "in house", et d'approuver la convention pour la réalisation du dossier de candidature relatif à l'appel à projet "coeur de village";

Vu le dossier de candidature réalisé par le bureau d'étude "Atelier Paysage", remis par le BEP;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1.

D'approuver le dossier de candidature remis par le BEP.

Article 2.

De transmettre le dossier de candidature au Service Public de Wallonie - département des infrastructures locales.

Approbation procès-verbal

3 - CDU -2.075.1.077.7 / N° 124242

Farde Procès-verbaux du Conseil communal / Chemise Délibérations d'approbation des procès-verbaux

Procès-verbal de la séance du 24 août 2022 -approbation

En séance publique ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté en sa séance du 30 janvier 2019 et approuvé par l'autorité de tutelle;

Vu le procès-verbal de la séance du 24 août 2022 ;

DECIDE par 13 voix pour et 1 abstention(s) :

APPROUVE par le procès-verbal de la séance du 24 août 2022 .

Questions orales

4 - CDU -2.075.1.077.53 / N° 124243

Farde Conseil Communal - Convocations, ordres du jour, points supplémentaires / Chemise Questions orales

QUESTIONS ORALES

- Question de M. le Conseiller Libert : quid de l'appel à projets fluvial?

Le Bourgmestre répond que le dossier est à la réflexion pour des aménagements à

Heer-Agimont et au port.

- Question de M. le Conseiller Nennen: quid du dossier du Pairy?
- Question de M. le Conseiller Libert : quid du dossier d'extension du village des Danois à Waulsort?

L'échevin Derycke répond qu'une rencontre est prévue avec les demandeurs ce vendredi.

- Question de M. le Conseiller Libert : arbres tombés dans le parc de l'abbatiale.

L'échevin Vincke fait son mea culpa mais les services s'étaient basés sur un rapport du DNF qui n'était pas favorable à l'abattage. Un chantier est en cours quant à la gestion des arbres dangereux.

- Question de M. le Conseiller Nennen: quid des plantations aux abords de la salle à Heer?

L'échevin Derycke répond que le nettoyage a été fait.

Le Président clôt la séance à 20h49

PAR LE CONSEIL,

s)La Directrice générale,

Valérie DEFECHE

Le Bourgmestre,

Claude BULTOT